



Le Puy, le 18 juin 2011

# COMPTE RENDU DE MANDAT

## CAP des 14 et 15 juin 2012

Ces CAP avaient à leur ordre du jour les **demandes de révision de notes** déposées par les collègues des 3 catégories ; les CAP C et B siégeaient en « formation restreinte élargie ».

### 1- CAP C du 14 juin 2012

Cette CAP était invitée à donner son avis sur **3 recours** en notation, tous justifiés aux yeux des représentants du personnel.

La direction a indiqué en début de séance le nombre de mois mis en réserve, à savoir **4 mois (2 pour la filière fiscale et 2 pour la filière gestion publique)**.

Les représentants du personnel ont voté **pour l'augmentation à +0,02 qui a été accordée à l'ensemble des collègues**.

Par ailleurs, la direction n'ayant pas souhaité accompagner favorablement le dossier d'une collègue en CAPN, les représentants du personnel ont voté **contre** cette décision.

Concernant deux demandes de reformulation des appréciations, les représentants du personnel ont voté **pour la proposition de la direction qui acceptait de satisfaire à la demande d'un agent**. En revanche, ils ont voté **contre** la décision de la direction refusant de donner suite à la demande de l'autre collègue.

**Les élus FO DGFIP: Michèle FAYOLLE, Karine VEYSSEYRE.**

### 2- CAP A du 14 juin 2012

Il n'y avait qu'un seul dossier à traiter à la CAPL de recours en notation des inspecteurs. C'est dommage d'ailleurs car le directeur avait mis en réserve 2 x 0.02 qui auraient pu profiter à deux collègues, un dans chaque filière. Point positif : le département les conserve pour l'année 2013.

Le collègue demandait la révision des appréciations littérales mais pas de majoration de sa note.

La discussion fut rude pour faire comprendre que l'on ne reprochait rien à l'agent qui veille des appréciations « dégradées ». Toutefois nous avons réussi à faire accepter de revoir très largement les formulations initiales.

Les modifications demandées n'étant pas toutes acceptées, les représentants du personnel ont voté **pour la demande de reformulation** de l'appréciation de l'agent alors que l'administration votait contre.

**L'élue FO DGFIP : Chantal BONELLO.**

### 3- CAP B du 15 juin 2012

Cette CAP était invitée à donner son avis sur **12 recours** en notation (7 pour la filière fiscale et 5 pour la filière gestion publique), tous justifiés aux yeux des représentants du personnel.

Les représentants FO-DGFIP ont procédé à la lecture d'une déclaration liminaire :

« Monsieur le Président,

Depuis des années, la direction exige sans cesse des personnels des deux filières, des efforts pour réussir des pseudo- réformes, pour maîtriser des progiciels compliqués et inachevés, et réaliser les objectifs fixés avec toujours moins d'effectifs.

Année après année, les collègues rendent, dans des conditions de plus en plus difficiles, un travail de qualité, reconnu par leurs supérieurs hiérarchiques. En guise de remerciements, ils se voient gratifiés des félicitations du Directeur Général, voire même du directeur départemental, et c'est à peu près tout !

La notation est, par ces temps de réduction des déficits publics, le seul moyen d'améliorer l'ordinaire des fonctionnaires, en accélérant la cadence d'avancement à l'échelon supérieur, et donc à un traitement un petit peu augmenté.

A ce sujet, les élus Force Ouvrière constatent que la contre- réforme de la notation- évaluation qu'ils ont depuis l'origine dénoncée, commence, à présent, à produire pleinement ses effets sur les personnels.

La déconcentration du capital- mois et la liquidation de la péréquation nationale aboutissent à une sclérose totale du système. Ce qui préside aujourd'hui à la distribution des notes, ce n'est pas tant la valeur intrinsèque des agents, qu'une répartition des bonifications entre les chefs d'unité, selon des critères dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils pèchent par leur manque de transparence et leur ambiguïté.

Les collègues ont l'impression qu'ils sont laissés pour compte et que leur investissement n'est pas reconnu. Cette absence de considération réelle nourrit un sentiment d'écœurement et d'injustice auquel les bonnes paroles n'apportent plus de remède. Elle alimente la démoralisation d'un nombre grandissant d'agents.

Pour preuve, les dossiers, que nous allons étudier traduisent, à des degrés divers, par leur nombre et la tension qui s'en dégage, cette situation à propos de laquelle les représentants FO de la DGFIP de la Haute- Loire vous alertent depuis des années.

Nous vous le répétons encore une fois, Monsieur le Président, prenez garde aux signes avant- coureurs d'un mal- être qui s'installe profondément chez les personnels de tous grades, et notamment ceux de catégorie B dont vous exigez qu'ils remplissent toujours plus de missions, d'encadrement et d'accomplissement de tâches d'exécution.

Pour les représentants Force Ouvrière, le début de la reconnaissance de la valeur des agents de l'Etat par leur patron réside dans l'abrogation du décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 signé par M.Jospin sur la réforme de la notation.

**Ils revendiquent en conséquence le retour à une notation reposant sur la péréquation nationale qui gommerait ainsi les injustices locales, et le retrait du projet d'abandon de la note chiffrée, seule garante du droit des fonctionnaires à un traitement transparent et égalitaire. »**

La direction a refusé de donner satisfaction aux demandes de 8 collègues, malgré les arguments développés par les représentants du personnel, au prétexte qu'elle ne pouvait attribuer des bonifications de +0,06, puisqu'elle n'avait qu'une réserve de +0,08 (2 x 0,02 pour la filière fiscale et 2 x 0,02 pour la filière gestion publique).

Nous avons toutefois obtenu de la direction l'attribution de la totalité de sa réserve, soit + 0,02 à 4 dossiers et la reformulation d'appréciations sur 4 dossiers également.

Par contre, la direction a refusé de donner son accord pour accompagner favorablement deux dossiers de la filière gestion publique en CAP centrale pour l'attribution de 0,06.

Les représentants du personnel ont voté **pour l'augmentation à +0,02 pour l'ensemble des collègues et la reformulation des appréciations.**

**Les élus FO DGFIP : Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE, Jocelyne LIMAGNE.**



## BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou Chantal BONELLO, FI Le Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu